



CONSEIL DE QUARTIER

DE SAINT-ROCH

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de site d'injection supervisée (SIS) - Le Conseil de quartier de Saint-Roch consulte les parties prenantes du milieu.

Un SIS au centre-ville de Québec contribuera-t-il positivement et sur le long terme à la qualité de vie du plus grand nombre ?

Québec, QC, le 29 avril 2011 - Le conseil de quartier de Saint-Roch ([CQSR](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintroch/index.aspx)) (http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintroch/index.aspx) s'associe aux conseils de quartier de Saint-Sauveur et du Vieux-Limoilou dans une démarche de consultation des parties prenantes (résidents, commerçants, organismes et institutions) du centre-ville de Québec portant sur le projet éventuel d'un site d'injection supervisée (SIS). La finalité du SIS serait, à terme, de desservir la population locale/régionale des personnes toxicomanes (consommateurs de psychotropes par voies intraveineuses) suivant une intention de réduction des méfaits.

Exerçant leur pouvoir d'initiative, les trois conseils de quartier veulent entendre les parties prenantes du milieu afin d'apporter une nécessaire lumière sur l'enjeu au bénéfice de tous les intéressés. Suite à la démarche, le CQSR s'est engagé à prendre publiquement position quant au projet, en fonction de l'information et des opinions qui auront été soumises et entendues au cours du processus de consultation.

PROGRAMME DE LA CONSULTATION

Finalité

La présente démarche de consultation a pour finalité d'entendre les parties prenantes concernant l'enjeu du projet éventuel de SIS au centre-ville de Québec afin d'éclairer les conseils de quartier impliqués de même que tous les intéressés.

Principes appliqués

Afin de se faire une idée juste quant à l'enjeu, les conseils de quartier appliquent trois principes à la démarche :

- ⤴ **Information** : la démarche de consultation doit s'appuyer sur une information de qualité, notamment, de nature scientifique.
- ⤴ **Ouverture** : le débat doit être accessible à toutes les parties prenantes à l'enjeu, sous réserve des contraintes de temps et d'espace.
- ⤴ **Équilibre** : le débat doit assurer une égale opportunité d'influence à chacune des principales positions argumentées.

Calendrier de la démarche de consultation

- ⤴ **2011.05.07** : date limite de réception des mémoires qui seront considérés pour présentation lors de l'audience publique
- ⤴ **2011.05.14** : audience publique
- ⤴ **2011.05.21** : date limite de réception des mémoires qui seront considérés en vue de la prise de position du CQSR
- ⤴ **2011.05.26** : dépôt du rapport de la démarche de consultation à l'assemblée publique du conseil d'administration du CQSR
- ⤴ **2011.06.16** : prise de position publique du conseil d'administration du CQSR quant à l'éventuel projet de SIS au centre-ville de Québec

Dépôt des mémoires

Les individus, commerçants, organismes et institutions intéressés par l'enjeu de l'implantation d'un SIS au centre-ville de Québec peuvent déposer un mémoire à l'attention du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch. Les mémoires doivent être acheminés à l'adresse courriel suivante :

conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca

Les mémoires reçus avant le **2011.05.07 à 18 h** seront considérés en vue d'une présentation sommaire lors de l'audience du 2011.05.14.

Les mémoires reçus avant le **2011.05.21 à 18 h** seront considérés en vue de la production du rapport de la consultation déposée à l'assemblée du 2011.05.26, tel rapport devant servir à la prise de position officielle décidée le 2011.06.16.

Audience publique

Le samedi **14 mai 2011**, de **13 h** à 17 h
Au Centre récréatif Saint-Roch, **230, rue Du Pont** à Québec

Déroulement (durée)

Partie I : Présentation d'une sélection équilibrée des mémoires reçus (1 hr)

Partie II : Présentation des principaux argumentaires (1 hr)

Thèse – Représentation de la position en faveur du projet de SIS au centre-ville de Québec – un porte-parole désigné (20 min)

Antithèse – Représentation de la position contre le projet de SIS au centre-ville de Québec – un porte-parole désigné (20 min)

Synthèse – Présentation d'un rapport de recherche résumant l'enjeu produit par des étudiants du Laboratoire de sociologie de l'Université Laval (20 min)

Partie III : Formule « panel » (1 hr)

Composition du panel :

Trois à six (3 – 6) panelistes désignés
Distribution équilibrée des points de vue sur le panel
Un modérateur des échanges

Trois questions préparées posées au panel :

- 1. Spécifiquement, un SIS au centre-ville de Québec augmentera-t-il ou diminuera-t-il le nombre d'aiguilles souillées abandonnées dans l'environnement ?*
- 2. Généralement et sur le long terme, un SIS au centre-ville de Québec contribuera-t-il positivement ou négativement à la qualité de vie de la majorité des parties prenantes ?*
- 3. Quel serait le meilleur emplacement pour un SIS dans la région de la Capitale-nationale ?*

Temps de réponse limité et réparti également entre les positions.

Partie IV : Micro ouvert (1 hr)

Questions et commentaires du public (s'adressant aux panelistes)
Réponses des panelistes
Temps d'intervention limité par un modérateur des échanges

A propos du Conseil de quartier de Saint-Roch

Le Conseil de quartier de Saint-Roch est une association personnifiée sans but lucratif constituée en 1997 selon les dispositions du règlement R.V.Q. 213 – Règlement sur la constitution des conseils de quartier. Son conseil d'administration est composé de neuf membres élus par la population, dont quatre résidentes femmes, quatre résidents hommes et un représentant des gens d'affaires; les deux conseillères municipales du quartier y siègent également, sans droit de vote. Les conseils de quartier détiennent deux pouvoirs : la consultation--ils sont les instances de consultation privilégiée par la Ville de Québec pour toute question touchant le quartier--et l'initiative--ils peuvent initier des projets pour améliorer la qualité de vie et stimuler le développement du quartier.

A propos du quartier Saint-Roch

Sis au cœur même du Centre-Ville, au centre de l'arrondissement La Cité— Limoilou (créé en 2009), Saint-Roch est l'un des plus anciens faubourgs de la ville. D'une superficie de 1,536 km carrés, le quartier Saint-Roch comptait une population de 7700 habitants en 2006. Les limites géographiques du quartier Saint-Roch se résument grossièrement à : la rivière Saint-Charles au nord, l'autoroute Dufferin-Montmorency à l'est, le coteau Sainte-Geneviève au sud et le boulevard Langelier, l'Hôpital général et le Parc Victoria à l'ouest. Objet d'une intense revitalisation depuis les années 1990, Saint-Roch est un quartier urbain central qui se démarque par la grande diversité des activités économiques, institutionnelles, communautaires, sociales et culturelles qu'on y retrouve et où la population se caractérise par sa mixité.

- 30 -

Renseignements :

Conseil de quartier de Saint-Roch
Louis-H. Campagna, président

418-951-1863

lhcampagna@gmail.com